

CONSEIL D'ÉDUCATION DU DISTRICT SCOLAIRE 3

12e Réunion régulière

Le 18 juin 2002

Procès-verbal de la réunion régulière du Conseil d'éducation du District scolaire 3. La réunion s'est tenue le 18 juin 2002 à l'école Mgr-Matthieu-Mazerolle de Rivière-Verte(Nouveau-Brunswick), à compter de 19h00.

Présences :

Étienne Boutot, sous-district 1
Gilles Couturier, sous-district 2
George LaBoissonnière, sous-district 3
Adrien (Pat) Fournier, sous-district 5
Jean-Marie Cyr, sous-district 6
Louise Désilets, sous-district 7
Suzanne Levesque, sous-district 8
Lynn Michaud, sous-district 9
Martine Michaud, sous-district 10
Benoit Castonguay, sous-district 11
Jeanne Da Gauthier, sous-district 12

Maurice Picard, Directeur général
Reinelde Thériault, Directrice de l'éducation
Yvan Guérette, Dir. Services Admin. et Financier
Denise Laplante, Secrétaire Direction Générale
Johane Thériault-Girard, Dir. Ressources Humaines

Absences : Jacques Deschênes, sous-district 4

1. Ouverture de la réunion

Monsieur Couturier souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, aux directions des écoles hôtesse, aux gens du public et aux médias.

2. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Adrien (Pat) Fournier propose l'adoption de l'ordre du jour. Madame Martine Michaud appuie. Adoptée.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mai 2002

Correction apportée au point 14.1, 4^e ligne devrait se lire comme suit : qu'elle en avait fait la demande auprès de la direction de l'école Mgr Lang et du District scolaire 3, mais que sa demande fut refusée dû au manque d'espace dans les classes.

Correction apportée au point 2, le point ajouté 14.3 devrait se lire comme suit : Comité provisoire – Association des conseillers et des conseillères scolaires francophones du N.-B. .

Correction apportée au point 14.3, Comité provisoire – Association des conseillers et des conseillères scolaires francophones du N.-B., et correction apportée au 2^e paragraphe, 3^e ligne devrait se lire comme suit : l'ancienne structure de l'Association des conseillers et des conseillères scolaires francophones du N.-B. à la réalité actuelle des Conseils d'éducation.

Monsieur Jean-Marie Cyr propose l'adoption du procès-verbal tel que modifié. Madame Lynn Michaud appuie. Adoptée.

4. Affaires découlant du procès-verbal

4.1 Une lettre fut envoyée à la Municipalité de St-Léonard appuyant leur candidature comme ville hôtesse pour la Finale des Jeux de l'Acadie de 2004.

4.2 Une lettre fut envoyée à Monsieur Ronald Breau du MENB concernant l'adoption par le CÉD des 3 devis pédagogiques des écoles Notre-Dame, Régionale St-Basile et la nouvelle école d'Edmundston, pour approbation finale.

4.3 Une lettre fut envoyée aux directions d'école afin de les informer de l'horaire réduit de la dernière journée de classe, le 21 juin 2002.

5. Présentations des écoles hôteses

Monsieur Picard invite Mesdames Denise Dufour, École Ste-Anne et Nicole Gervais, École Mgr-Matthieu-Mazerolle, à venir nous présenter leur école respective.

6. Correspondance

a- Lettre nous avisant de la rencontre annuelle de la Fédération nationale des conseillers et conseillères scolaires francophones qui aura lieu les 3-4-5 octobre 2002 à Toronto.

7. Adoption du budget 2002-2003

Monsieur Picard nous présente le budget pour l'année 2002-2003. Il nous dit que nous avons reçu le budget le 21 mai dernier. Le budget se chiffre à \$42,704,970, ce qui veut dire une augmentation d'environ \$1,449,460 par rapport à celui de l'an dernier. La majeure partie de cette augmentation est imputable aux augmentations des salaires des employés. Les allocations budgétaires sont sensiblement les mêmes que l'an dernier. Le nombre d'élèves prévu pour l'année scolaire 2002-2003 est de 7812, soit une diminution de 267 élèves, qui représente 3.4% de la population étudiante et 9.3 postes d'enseignement. Certains postes budgétaires sont sous-financés, donc nous devons faire des choix et diminuer dans certains

secteurs afin de rencontrer les besoins de d'autres postes budgétaires, lorsqu'il est possible d'agir ainsi. Comme exemple, le budget de l'adaptation scolaire qui ne rencontre pas les besoins. La somme qui nous est allouée est de \$1,301,960.00 alors que le coût actuel est de \$1,814,000.00, soit un manque à gagner de \$512,000.00. Pendant les dernières années, nous devons diminuer les postes d'aides-enseignantes à la fin de l'année pour entamer la prochaine année scolaire. Cette formule n'étant pas efficace, nous avons décidé de maintenir les effectifs que nous avons pour l'année scolaire de 2002-2003. En maintenant le budget des services offerts présentement, nous évitons ce scénario de déplacement des employés. Ce qui veut dire que nous devons trouver une somme de \$512,000.00 pour combler ces besoins. Au niveau du Milieu Propice à l'Apprentissage, depuis les 4 dernières années, le MENB a mis sur pied un programme pour venir en aide aux élèves en difficulté de comportement. Pour l'année scolaire 2002-2003, le MENB nous accorde une somme de \$216,270.00. Le district propose une somme de \$250,000.00 à ce budget. Ce qui veut dire un manque d'environ \$34,000.00. D'autres postes budgétaires sont sous-financés, sauf que par le passé, le Ministère accordait à la Commission provinciale un montant qui était à son tour transféré au Conseil consultatif du district, pour des projets spéciaux que l'on utilisait envers les manques à gagner de ces budgets. En analysant les besoins du district, nous croyons pouvoir rencontrer les besoins de tous.

Monsieur Guérette nous fait la présentation de la planification budgétaire pour la période allant du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2002. Il nous rappelle que le budget est basé sur le nombre d'élèves inscrits dans les écoles du district. Il procède ensuite à la révision de tous les postes budgétaires. Nous devons approuver le budget et le remettre au MENB pour juillet 2002.

Monsieur George LaBoissonnière propose d'envoyer une lettre au MENB exprimant notre insatisfaction envers la date de l'envoi du budget et demander que le budget soit envoyé un mois à l'avance pour la prochaine année budgétaire. Madame Jeanne Da Gauthier appuie. Adoptée.

Madame Jeanne Da Gauthier propose l'adoption du plan budgétaire pour l'année scolaire 2002-2003 tel que présenté. Monsieur Étienne Boutot appuie. Adoptée.

8. Plan éducatif 2002-2005

Madame Reinelde Thériault nous fait la présentation des cibles et objectifs du plan éducatif triennal 2002-2005. Le plan éducatif est triennal parce que toutes les écoles auront été évaluées pour le programme d'évaluation des écoles pendant les 3 prochaines années. En

septembre 2002, le plan annuel sera présenté aux membres du CÉD. Le plan éducatif doit être présenté au MENB en juillet 2002.

Madame Louise Désilets propose que le plan éducatif triennal soit accepté tel que présenté. Monsieur Étienne Boutot appuie. Adoptée.

9a. Projet de l'école secondaire renouvelée

Madame Thériault nous fait la présentation du projet de l'école secondaire renouvelée. Elle nous explique le régime pédagogique prévu pour le secondaire qui sera implanté en septembre 2003. Les écoles secondaires devront présenter un plan d'implantation en septembre 2002.

En septembre 2003, avec le nouveau régime, les élèves de la 9^e année n'auront pas de crédits. Ils accumuleront leurs crédits seulement à partir de la 10^e année pour un total de 24 crédits ou lieu de 32. Les élèves qui arriveront au secondaire avec un retard scolaire, (15 et 17% de la population) auront la chance de faire du rattrapage afin d'améliorer leur rendement et à la fin de leur 9^e année, les enseignants et les parents décideront si l'élève doit s'inscrire à des cours de 10^e année modifiés, réguliers ou d'adaptation scolaire.

9b. Symposium sur le secondaire renouvelé

La province organise un rassemblement en août prochain à Moncton. Les membres des Conseils d'éducation sont invités à assister à des conférences les 6 et 7 août prochain. Les membres qui sont intéressés à participer au symposium sont priés d'aviser la secrétaire du CÉD avant le 21 juin 2002 afin de faire leur réservation.

10. Présentation sur le regroupement multiâge

Suite à l'attention particulière des classes multiâges dans les médias récemment, Monsieur George LaBoissonnière pose 3 questions concernant ce dossier :

- 1- Les parents ont-ils été consultés avant l'implantation des classes multiâges à leur école ou ont-ils été informés de l'implantation?
- 2- Combien d'écoles du district y participent et comment celles-ci ont-elles été choisies?
- 3- Existe-il des recherches qui démontrent la supériorité du regroupement multiâge par rapport aux classes homogènes?

Monsieur Picard nous donne des explications sur les classes multiâges. L'éducation évolue et il faut faire face à ces nouvelles réalités. De nombreuses études ont été faites depuis les derniers 10 ans et celles-ci ont été très révélatrices. Ce qui nous amène à repenser notre pédagogie dans la salle de classe afin d'y implanter des nouvelles approches pédagogiques. Comme exemple, l'apprentissage coopératif, l'enseignement stratégique, travail par projet, etc., et le multiâge fait partie de ces nouvelles approches pédagogiques.

Il nous présente par la suite un schéma montrant la différence entre la classe combinée, la classe multiprogramme et la classe multiâge.

La classe combinée consiste à réunir plusieurs groupes de différents niveaux où l'enseignante enseignait différents programmes. Comme exemple, s'il y avait 3 groupes, l'enseignante donnait deux activités différentes à deux groupes et enseignait le programme au 3^e groupe.

La classe multiprogramme consiste à réunir 2 niveaux différents avec 2 programmes différents. On partageait des sujets de discussion avec l'ensemble de la classe, ce qui ne se faisait pas avec les classes combinées.

La classe multiâge consiste à réunir 2 ou 3 niveaux de deux ou trois âges différents avec un enseignant offrant aux enfants des activités communes basées sur un curriculum surtout thématique où tous vivent les mêmes activités mais où les attentes varient selon les âges. L'enseignante n'a pas à se préoccuper d'enseigner deux programmes différents.

Est-ce que l'instruction que reçoit l'enfant dans la classe multiâge est aussi valable que celle dans la classe régulière? L'Association canadienne de l'éducation a été mandatée de faire des recherches afin de répondre à cette question. Effectivement, les résultats étaient aussi bons si non pas meilleurs que dans les classes homogènes, 80% des élèves ont un rendement égal ou supérieur à celui des classes régulières.

D'après 64 études qui ont été effectuées sur la réussite académique des élèves en regroupement multiâge, 58% ont un rendement supérieur, 33% un rendement égal et 9% un rendement inférieur.

Monsieur Picard procède ensuite à nous expliquer les avantages et les désavantages des classes multiâges. Il nous dit également que le plus grand nombre de classes multiâges se retrouvent dans les localités de Fredericton, Moncton et St-Jean au Nouveau-Brunswick.

On demande si les parents sont consultés. L'année précédant l'implantation, les directions d'école sont mandatées d'aviser le CPAÉ de l'école, les parents des classes concernées, les enseignants et les élèves.

Monsieur Picard nous dit que le multiâge n'est pas imposé aux enseignants qui ne se sentent pas habilités de le faire. On trouve des gens intéressés qui veulent aller de l'avant avec ce projet pédagogique. Il y a deux raisons pour lesquelles nous implantons le multiâge soit, pour des raisons pédagogiques où l'école veut implanter un projet éducatif qui favorise cette approche et pour des raisons administratives où le nombre d'élèves ne justifie pas l'ajout d'une classe à chaque niveau.

On demande alors à qui revient la décision de procéder à l'implantation des classes multiâges. Monsieur Picard nous explique que lorsqu'une direction d'école fait une demande de projet pour l'enseignement multiâge, la direction générale et la direction de l'éducation vont supporter la demande. Il en revient à la direction de l'école, les enseignants, le CPAÉ à prendre la décision de se donner un projet éducatif. Lorsque pour des raisons administratives, il y a un nombre insuffisant d'élèves dans une classe, la classe multiâge sera implantée en informant les intervenants même si la décision n'est pas négociable.

Actuellement il y a 11 classes multiâges dans 3 écoles du District 3. On projette 16 classes multiâges dans 5 écoles pour l'année scolaire 2002-2003. Les résultats sont très positifs dans les écoles où les classes multiâges sont déjà implantées.

Au Nouveau-Brunswick pendant l'année scolaire 2000-2001, il y avait 65 classes multiâges francophones et 378 classes multiâges anglophones.

11. Fédération de conseils d'éducation francophones

Monsieur Jean-Marie Cyr nous informe que les cinq districts francophones se sont réunis en mai dernier afin de discuter de la possibilité de former une Fédération des conseils d'éducation francophones ou une Association de conseillers d'éducation francophones. Une lettre fut envoyée au Ministre de l'éducation faisant une demande pour une subvention de \$25,000.00 afin de créer une Fédération provinciale des conseillers d'éducation francophones. Le regroupement nous recommande de se réunir afin de décider si l'on veut une Fédération provinciale des conseillers d'éducation francophones ou une Association de conseillers d'éducation francophones. Si aucune subvention est allouée par le Ministère, ils demandent l'approbation de chaque conseil d'éducation pour investir \$5,000.00 de notre budget pour

défrayer le coût de la première réunion qui aura lieu en octobre prochain afin de déterminer le regroupement.

Monsieur George Laboissonnière propose que le CÉD appuie la demande et accorde la somme de \$5,000.00 de notre budget pour défrayer le coût de la première rencontre. Monsieur Étienne Boutot appuie. Adoptée.

12. Cotisation à la FNCSF

Monsieur Adrien Pat Fournier propose que le CÉD défraie le montant de \$1,679.58 pour la cotisation annuelle de 2002-2003 à la Fédération nationale des conseillers et des conseillères scolaires francophones. Madame Martine Michaud appuie. Adoptée.

13. Révision des délimitations des sous-districts scolaires

Monsieur Picard nous demande de lui faire part de nos recommandations en rapport à la révision des délimitations des sous-districts. Ces changements seront proposés prochainement donc lui envoyer nos commentaires avant le début juillet.

14 Étude de l'ébauche de la politique 1.02

Point remis à la prochaine réunion.

15. Partage de nos réussites

15.1 Dix étudiantes de la Cité des Jeunes se sont mérité le premier prix au concours « À la rencontre de Victor Hugo » soit un voyage à Paris d'une durée de 9-10 jours. Une carte de félicitations leur fut envoyée au nom du Conseil.

15.2 Un élève de l'école Ste-Anne, Jean-Yves Deschênes, s'est mérité le prix de l'aigle. Une carte de félicitations lui fut envoyée au nom du Conseil.

15.3 Une élève de la Polyvalente Thomas-Albert, Josée Picard, a été choisie parmi les 4 finalistes à la compétition Jeunes reporters sans frontières. Elle se rendra en Haïti cet été pour y faire une série de reportages. Une carte de félicitations lui fut envoyée au nom du Conseil.

15.4 Le Club Élégance, équipe de gymnastique rythmique d'Edmundston, s'est mérité la première position aux qualifications des Jeux du Canada qui auront lieu en février 2003. Une carte de félicitations leur sera envoyée.

15.5 *Une carte de sympathie et des fleurs furent envoyées à la famille d'une de nos enseignantes, Anne Pelletier, décédée accidentellement la semaine dernière.*

16. Calendrier des réunions pour l'année scolaire 2002-2003

Remis à la prochaine réunion.

17. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu mardi le 20 août 2002 à compter de 18h30 au bureau du District à Grand-Sault. La réunion publique débutera à 19h00.

18. Interventions du publique

18.1 *Madame Josée Lefebvre, présidente du CPAÉ de l'école Mgr-Matthieu-Mazerolle*

- *Madame Lefebvre demande une surveillance accrue dans la cour de l'école Mgr-Matthieu-Mazerolle.*
- *Elle souligne également l'inquiétude des parents de l'école face à l'implantation des classes multiâges.*

18.2 *Madame Sylvie Lang, membre du comité de parents du CAHM*

- *Madame Lang nous fait un bilan des démarches qui ont été entamées suite à l'annonce de l'implantation des classes multiâges au CAHM. Elle nous dit qu'une partie des parents de ces élèves s'opposent à l'implantation.*

18.3 *Madame Ghislaine Thibodeau, parent de l'école Mgr-Matthieu-Mazerolle*

- *Madame Thibodeau nous dit qu'elle n'a pas été informée à l'avance de l'implantation des classes multiâges à l'école Mgr Matthieu Mazerolle.*

L'ordre du jour étant écoulé, l'assemblée est levée à 21h50.

Confirmé à la réunion du : 20 août 2002

Denise Laplante

Secrétaire du Conseil d'éducation

Gilles Couturier

Président du Conseil d'Éducation